

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Franche-Comté		
AVIS N°2008-05		
Date validation officielle : 17/01/2008	Objet : Liste rouge régionale pour les insectes	Vote : Avis favorable

Examen par le Groupe de travail " Inventaire du patrimoine " du CSRPN

Le groupe de travail, réuni le 19 décembre 2007, a examiné la proposition de liste rouge établie pour les insectes de Franche-Comté (ordres des lépidoptères diurnes et des odonates), proposée par l'Office pour les insectes et leur environnement de Franche-Comté et présentée par F. MORA.

Examen par l'assemblée plénière du CSRPN

Lors de la séance plénière du 17 janvier 2008, les membres du CSRPN ont entendu les conclusions de M. Yorick FERREZ, animateur du groupe de travail.

Considérant que la liste annexée au présent avis :

- porte sur les différentes espèces de lépidoptères diurnes et d'odonates se reproduisant en Franche-Comté et considère les données les plus récentes en matière de répartition régionale,
- est établie conformément aux critères et méthodes formulés par l'UICN dans ses recommandations de 2001 et 2003,
- a bénéficié d'un avis favorable des différents experts réunis au sein du conseil d'administration de l'Office pour les insectes et leur environnement,

le CSRPN demande que :

- la liste actuelle intègre les priorités nationales et internationales dès leur établissement et prenne en compte d'autres groupes d'invertébrés, notamment dans le domaine aquatique ;
- soit assurée une préservation efficace de ces différents taxons grâce à leur protection lors des opérations d'aménagement ou de gestion courante ainsi que l'établissement puis la mise en œuvre de plans de conservation adaptés.

Avis du CSRPN N° 2008-05 :

Le CSRPN adopte à l'unanimité (une abstention) la liste rouge régionale proposée pour les lépidoptères diurnes et les odonates.

Le Président du CSRPN



Michel CAMPY